

<p align="center"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>Réunion du vendredi 8 septembre 2017</b></p>
--

**Présents :**

ALLIAN Anne Lise  
ALVES PIRES Alcino  
BENHAMOU Éric  
BOBILLIER Jean-Paul  
BOULET Philippe  
BOUZRAR Maryvonne  
BUI XUAN Yves  
CHEREAU Franck  
DALLERAC Francis  
DELPEYROUX Pierre

DENANTE Pascale  
DIDIER Francis  
DUMONT Gamra  
GAUTIER Christine  
GOUTTENOIRE  
Corinne  
HERNANDEZ José  
LAUFFENBURGER  
Patrick  
LAURENCE Bernardina

MARMION Chantal  
MARTINEZ Francisco  
MECHAIN Georges  
METTLER Denis  
ORTEGA Raphaël  
PERONNET Dominique  
PONTABRI Pierrette  
PUVELAND Hervé  
ROMAN Franco  
VENET Gilles

**Membre de droit :** CHARRE Dominique (DTN).

**Absents Excusés :**

BELRHITI Catherine  
CHEVALLIER Michel  
ITIER Roger  
SEVE Patrice

Ouverture de la Séance par le Président à 17h35

**1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
23 JUIN 2017**

---

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

**2- ALLOCUTION DU PRESIDENT**

---

Le Président réalise une courte présentation des avancées relatives à la candidature de Paris pour l'accueil des JO de 2024 ainsi que du parcours de qualification pour les JO de 2020.

A ce titre, le Tournoi de Qualification Olympique se déroulera à Paris.

Le Président indique que tous ces sujets feront l'objet d'un plus grand développement lors du séminaire des présidents des Ligues, des Zones Interdépartementales et des Départements qui se déroulera le lendemain. Il en rappelle par ailleurs le programme.

### **3- INTERVENTION DU DTN**

---

Le DTN ne souhaite pas être exhaustif dans sa présentation car beaucoup d'informations seront présentées le lendemain, aux présidents des organes déconcentrés de la fédération.

Le DTN réalise ainsi une rapide présentation des **équipes techniques régionales** qui ont été nommées dernièrement.

Sur le **haut niveau**, il est à noter une augmentation de compétitions pour le collectif de l'Equipe de France. Désormais il y existe une obligation de participer à un maximum de compétitions afin de pouvoir se qualifier aux JO, conformément aux modalités de la ranking liste.

Enfin, Yann Baillon a été promu Directeur des Equipes de France.

Un **nouveau projet de performance fédérale** a vu le jour. Il n'y a désormais qu'un seul pôle France, à Chatenay-Malabry. Dorénavant, des conventions seront signées avec les athlètes qui intégreront ce pôle. Les critères d'accession au statut d'athlète de haut niveau ont également évolué.

Les **primes fédérales à la performance** ont déjà été votées par les organes décisionnaires de la fédération concernant quatre types de compétitions. Une proposition est faite concernant les primes accordées pour les Jeux Mondiaux.

Après échanges et explications, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la proposition faite par le DTN.

Concernant le **Wushu**, les critères sont plus importants pour être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau. Cette décision résulte d'une demande du Ministère car contrairement désormais au karaté, la discipline n'est pas olympique – d'autres critères viennent ainsi à s'appliquer. Le DTN présente par ailleurs la délégation qui va se rendre aux championnats du monde qui se déroulent à Kazan en Russie.

Enfin, à la demande du groupe de travail sur le Wushu, des primes moins élevées sont proposées.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette proposition.

La fédération va prochainement réaliser une demande de délégation auprès du Ministère concernant sa nouvelle discipline développée, le **karaté mix**.

### **4- ADOPTION DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS, DE L'ARBITRAGE ET DES FORMATIONS**

---

Après présentation, les règlements des compétitions, de l'arbitrage et des formations sont approuvés à l'unanimité.

### **5- ADOPTION DU REGLEMENT FINANCIER**

---

Le trésorier fait la présentation du nouveau règlement financier ainsi que des modalités financières qui l'accompagnent.

Le trésorier précise que le document ne tient pas compte de certaines remarques faites par la commissaire aux comptes. Ainsi, il convient de modifier les articles 6 et 9 du règlement financier.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent que soit revu le principe de la prise en compte de la ville du Conseil Général pour déterminer les frais de remboursement. La commission financière étudiera la faisabilité de cette demande lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces projets.

## **6- NOMINATIONS COMPLEMENTAIRES A LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS**

---

La Fédération Française du Sport Travailleiste dispose de 5 postes à la CSDGE. Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, la FFST n'a proposé que M. Georges MOJESCIK pour siéger à la CSDGE comme représentant. Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité M. Georges MOJESCIK comme représentant de la FFST au sein de la CSDGE de la FFKDA.

Afin de pourvoir aux postes vacants qui lui sont réservés, la FFST propose 2 nouveaux membres : Messieurs Patrick ROUDOT et Patrick RAULT.

De la même manière, la Fédération Sportive des ASPTT dispose de 2 postes à pourvoir au sein de la CSDGE. Leur proposition porte sur Messieurs Benoit BOUCAUD et Ludovic PAUL.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Il est à noter que la FFST dispose encore de deux postes vacants qui lui sont réservés et pourront être pourvus lors du prochain Conseil d'Administration.

## **7- NOMINATION DE LA COMMISSION NATIONALE TAI-JITSU**

---

Dans le cadre de la nomination de la commission nationale de Tai-Jitsu, des bulletins de vote sont distribués aux membres du CA.

Après dépouillement, les 7 membres élus pour l'olympiade en cours sont, par ordre alphabétique :

- Pascal BURLION ;
- Henri LAGAUCHE ;
- Georges LAMARQUE ;
- Olivier MELLERT ;
- Pascal THIBAUT ;
- Michel TRAPANI ;
- Philippe VERVYNCK.

## **8- SITUATION DU WUSHU**

---

Le Président s'est rendu à Lausanne pour rencontrer l'assistante francophone du Président de l'IWUF afin de lui exposer la situation actuelle du wushu en France. L'échange a été très constructif et l'IWUF est très à l'écoute du positionnement de la FFK.

Les premières manœuvres ont débuté lors des JO de Rio où le Président de l'IWUF, également vice-président du CIO a proposé à la délégation française présente d'échanger ses voix pour l'attribution des JO de 2024 contre plus d'autonomie, voir la création d'une fédération autonome de wushu en France.

Suite à cela le Président de la fédération a rencontré le Secrétaire d'Etat aux sports, M. Braillard lors de l'Open de Paris. S'en sont suivi des échanges de courriers avec le Ministère concernant la création d'un comité national de wushu à la fédération.

Le Président rappelle la conduite récente de Monsieur Roger Itier en vue de court-circuiter le processus normal de création, et notamment la transmission de statuts signés par ses soins en tant que président autoproclamé du Comité National WUHU auprès du Ministère des sports sans en avoir préalablement informé les instances dirigeantes fédérales. Toutes ces manœuvres de Monsieur Roger Itier avaient pour objectif la création d'une structure dont il prendrait les rênes, sans toutefois passer par les urnes. Le Président retient que la fédération ne peut cautionner ce type d'agissement et ne peut laisser Monsieur Roger Itier se prévaloir d'un titre de président de commission qui n'est plus légitime. En effet, la commission nationale de wushu n'a pas fait l'objet d'une nouvelle nomination pour l'olympiade en cours. Aussi, cette commission n'a plus de légitimité.

Le Conseil d'Administration se doit de procéder à une nomination de la commission nationale de wushu.

A ce titre, il est proposé au Conseil d'Administration une liste de membres. Le Conseil d'Administration approuve à la majorité cette proposition, moins une abstention.

Cette nouvelle commission, outre la gestion de l'activité courante du wushu au sein de la fédération, participera également à la mise en place d'un comité national au sein de la FFKDA.

## **9- AGRANDISSEMENT DU CENTRE NATIONAL D'ENTRAINEMENT PAR LA CREATION D'UN BUREAU / SALLE DE REUNION DESTINE A ACCUEILLIR LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE**

---

Il est présenté des devis concernant l'agrandissement du centre national d'entraînement par la création d'un bureau / salle de réunion destinée à accueillir la ligue régionale d'Occitanie.

Après la présentation de deux devis, le Conseil d'Administration donne son aval pour celui présenté par la société FACE d'un montant 78 000 €.

Pour rappel, les emprunts souscrits pour le siège fédéral se terminent en 2021.

## **10- RETRAIT DES ATTRIBUTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'INDRE :**

---

Il est procédé à un bref rappel de la situation du Comité départemental de l'Indre.

Le Conseil d'Administration, lors de sa précédente réunion, eu égard à la situation, avait décidé, à l'unanimité, de maintenir la suspension des activités dudit comité départemental jusqu'à l'organisation effective d'une assemblée générale extraordinaire et électorale conforme à la réglementation fédérale faute de quoi, lors de la prochaine réunion, le Conseil d'Administration de la fédération devrait se prononcer sur le retrait de l'ensemble des attributions du comité départemental de l'Indre.

Il a été constaté que le comité départemental n'a pas souhaité organiser une assemblée générale extraordinaire et électorale comme le Conseil d'Administration l'avait demandé lors de ses précédentes réunions. Par ailleurs, le Comité Départemental de L'Indre n'a pas adressé d'observations.

Constatant cela, le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité pour le retrait des attributions du Comité Départemental de l'Indre.

## **11- DETERMINATION DE LA PRIME DES ATHLETES POUR LES JEUX MONDIAUX :**

---

Ce point a été traité lors de l'intervention du DTN.

## **12- DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2017/2018 :**

---

En l'absence du Président, et conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'administration doit fixer annuellement le montant des rétributions du président.

En conséquence, le Conseil d'Administration traite ce point hors la présence du Président.

Le DTN souhaite intervenir en premier, « en tant que Cadre d'Etat », selon ses propres propos. Il rappelle à cet égard les préconisations de l'Inspection Générale du Ministère des Sports relatives à la rémunération du président.

Il répond ensuite aux questions que son intervention a suscitées relatives à l'objectif et à l'intérêt des préconisations.

Au bout du compte, pour la saison 2017/2018, il est proposé de maintenir une rémunération identique à celle déclarée lors de la dernière AG, à savoir une rémunération annuelle brute d'un montant de 61 200 €, avantage en nature compris correspondant à une retenue sur salaire d'environ 8 900 €/an en contrepartie de l'appartement dont le président dispose.

M. Benhamou souhaite savoir pourquoi une augmentation de cette rémunération n'est pas envisagée. Il est répondu que le Président ne souhaite pas voir sa rémunération augmenter.

M. Ortega demande à ce que la rémunération nette soit précisée. Il s'agit d'une rémunération d'environ 3 200€ par mois

Le Conseil d'Administration refuse à l'unanimité l'application de la préconisation n°8 de l'Inspection Générale du Ministère des Sports.

### **13- QUESTION DIVERSES**

---

- **Bilan des licences**

M. Bui-Xuan fait état du bilan de la saison 2016/2017 du service licence.

- **Utilisation des logos de la Fédération**

M. Martinez demande si les clubs peuvent utiliser librement les logos de la fédération.

Réponse : la charte en place doit être respectée, aucune modification n'est acceptée.

Aucune autre remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du Conseil d'Administration se termine à 20h00.

Le Président  
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général  
Alcino ALVES PIRES